

L'Association sportive (AS) peut s'apparenter « au club sportif » du lycée. En effet, en plus des cours d'EPS, l'AS propose aux lycéens qui le désirent d'approfondir leur pratique dans différentes activités sportives. Elle permet à tous les élèves inscrits de:

- Suivre **des entraînements** pour s'améliorer dans les activités animées par les enseignants d'EPS et prendre du plaisir en pratiquant avec d'autres élèves et enseignants de l'établissement.
- Participer aux **compétitions UNSS** : promos /Districts /Départementales / Académiques et nationales
- Se former à l'**arbitrage** et obtenir un diplôme d'arbitre.
- Enrichir son **CV** pour parcoursup

POUR S'INSCRIRE ?

- **Essayer 1 ou 2 séances avant de prendre sa licence**
- Remplir l'autorisation parentale à retirer auprès des professeurs d'EPS ou en téléchargement sur le site ENT du lycée.
- Cotisation : 25 euros (dont 15€ issus de la carte jeune région + 10€ à la charge du licencié payable en espèces ou chèque à l'ordre de l' « AS du lycée Prévert »)
- Il est possible de s'inscrire **toute l'année** à l'AS et un élève licencié **peut pratiquer « toutes » les activités** qu'il désire en ne réglant qu'une seule cotisation

QUAND ?

- A la pose méridienne (12h-13h15)
- Le mercredi (12h-15h)
- Le soir après les cours (17h30-19h00)

Selon les activités : Escalade, Badminton , Tennis de table, Danse , natation et de nouvelles activités pour la rentrée 2023 ...

Infos à venir sur le tableau entre la salle des professeurs d'EPS et l'internat